



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Assemblée Générale du 28 novembre 2025

Rapport financier

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de ma mission de Trésorier, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport financier sur l'activité de votre District pour l'exercice clos le 30 juin 2025.

Le bilan, présenté selon les normes du plan comptable, reprend l'ensemble des avoirs et dettes à cette date, tandis que le compte de résultat résume de façon chiffrée l'activité du District pour la saison sportive, soit les différents postes recettes et dépenses de la saison.

Bilan arrêté au 30 juin 2025 pour un total de 466 243 €, soit :

A l'actif :

Augmentation des biens mobiliers et immobiliers

Compte tenu des amortissements cumulés, la valeur nette comptable de l'ensemble des immobilisations ressort à 32 153 € pour 25 289 € l'exercice précédent.

Acquisitions d'immobilisations sur l'exercice au 30 juin 2025 :

- Barnums aux couleurs du District : 3 254 €
- Vidéo projecteur : 1 174 €
- Ecran Speechi 86 pouces : 3 556 €
- Ordinateur portable : 1 239 €

Les créances et débiteurs divers pour un montant total de 129 996 € correspondent :

- Acompte et avance soirée des bénévoles 10 916 €
 - Créances clubs pour un montant de 58 411 € pour 96 255 € la saison précédente (soldes dus par les clubs, notamment les frais de discipline et amendes). Ce différentiel résulte du décalage à mi-juin du dernier relevé club afin d'y inclure tous les frais de la saison 2024-2025 et ainsi débiter la saison 2024-2025 avec des comptes clubs apurés.
 - Produits à recevoir de 48 783 € correspondant :
 - Subvention ANS Actions 2025 pour les 6 premiers mois de 2025 pour 8 500 €
 - Solde de la ristourne sur les licences 2024-2025 de la part de la Ligue de Football des Hauts de France : 40 283 €
-

- Solde du relevé au 30 juin 2025 de la Ligue de Football des Hauts de France à hauteur de 1 201 € contre 362 € au 30 juin 2024.
- Solde du relevé au 30 juin 2025 de la Fédération Française de Football à hauteur de 10 684 € correspondant :
 - Aide au poste du CTD-DAP à hauteur de 10 500 €
 - Solde indemnité de préformation de 712 €
 - Participation du District à l'opération mini-buts de la FFF : 528 €

Les charges constatées d'avance pour un montant de 30 319 € correspondant principalement

- Stock de fournitures et matériel 6 500 €
- Contrats de maintenances et assurances : 1 434 €
- Achat de matériel pour la rentrée des partenaires de 09-2025 : 22 384 €

Au passif :

Conformément aux décisions de la dernière assemblée générale, le résultat de l'exercice 2023-2024 de (+) 22 908 € a été affecté comme suit :

- **Fonds propre et réserves : (+) 22 908 €**

Le Fond Propre et Réserve cumulé du district s'élève à 259 535 € au 30 juin 2025.

Les diverses provisions constituées pour un montant global de 71 000 € se répartissent comme suit :

- | | |
|---------------------------|----------|
| ➤ Pour départ en retraite | 71 000 € |
|---------------------------|----------|

Les emprunts et dettes diverses pour un montant de 89 784 € se répartissent principalement comme suit :

- | | |
|-------------------------------|----------|
| ➤ Fournisseurs divers | 1 960 € |
| ➤ Dettes fiscales et sociales | 54 000 € |
| ➤ Autres dettes | 11 921 € |
| ➤ Clubs (aide achat matériel) | 21 903 € |

Les produits perçus d'avance :

- Subvention conseil départemental 2025 pour 6 mois : 25 394 €

Compte de résultat de la saison 2024/2025 :

Le total des produits de l'année s'élève à 725 991 € contre 681 454 € la saison précédente, et se décompose de la façon suivante :

Les produits de gestion courante

Une augmentation de 36 000 € qui se décompose principalement comme suit :

- Une progression de 33 200 € des amendes disciplinaires et autres.
- Une hausse de 2 800 € du poste formation éducateurs et arbitres.

Les subventions d'exploitation

- Une diminution de 13 000 € du poste avec les variations significatives ci-dessous.

- Une augmentation de 1 350 € de la part des indemnités de préformation versées par la Fédération Française de Football. 10 606 € en 2024-2025 pour 9 255 € en 2023-2024.
- Une baisse de la subvention de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 1 250 €.
- Une diminution de la subvention du conseil départemental de l'Aisne de 4 247 € en application du nouveau mode de calcul de la subvention du conseil départemental et la suppression du dispositif d'aide à l'achat de matériel.
- Un poste autre subventions de 16 470 € correspondant principalement à l'aide du Crédit Agricole du Nord Est sur nos différentes actions à hauteur de 10 670 €, une aide de 1 500 € de Volkswagen Saint Marcel, une aide de 500 € par ORPI, du conseil départemental dans le cadre des JO 2024 à hauteur de 1 400 € et une subvention de la Fédération Française de Football de 2 300 € dans le cadre du plan de développement de l'arbitrage, des centres de perfectionnement et du plan gardien de but.
- L'aide de l'état à hauteur de 5 000 € pour le contrat d'apprentissage en BMF, une aide de 1 772 € dans le cadre du dispositif FONJEP qui est arrivé à son terme et une subvention de 5 000 € dans le cadre du FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative)

Les autres produits de gestion courante

Une progression du poste à 309 410 € en 2024-2025 pour 284 708 € en 2023-2024 du poste qui regroupe les engagements des différentes compétitions de District, les recettes des coupes et des ristournes sur les licences.

- Une hausse de 22 800 € du reversement de Ligue de Football des Hauts de France vers le District. Correspondant principalement à l'augmentation de la ristourne licence en raison de l'augmentation du

nombre de licenciés lors de la saison 2024-2025 et de la revalorisation du reversement par licence de la Ligue de Football des Hauts de France. Une augmentation de 5 000 € de la part fixe versée par la LFHF au District et une revalorisation de l'aide à l'emploi.

- Une stabilisation sur la gestion des compétitions : 119 504 € en 2024-2025 pour 118 253 € en 2023-2024.

Les produits financiers

- Stabilité du poste en 2024-2025 à hauteur de 4 784 € pour 4 287 € en 2023-2024.

Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels pour un montant total de 3 800 € correspondant principalement :

- Quote part de subvention investissement viré au compte de résultat à hauteur de 1 800 €
- Ristourne de frais bancaire de l'exercice 2023-2024 pour 2 000 €.

Les reprises sur provisions

- Pas de reprise sur provisions en 2024-2025.

Le total des charges de l'année s'élève à 705 460 € contre 658 546 € la saison précédente, et se décompose comme suit :

Les achats

Augmentation du poste de 78 750 € par rapport à la saison 2023-2024 il faut noter :

- Achats d'équipements à hauteur de 10 618 €.
- Une dotation plus conséquente pour la rentrée des partenaires de septembre 2024 : 18 724 €
- Nouveau dispositif d'aide pour l'acquisition de matériel pour les clubs décidé par le comité directeur à hauteur de 21 188 €
- Acquisition de 150 tablettes pour 25 920 € afin de doter les clubs d'une nouvelle tablette pour la FMI (Feuille de Match Informatisée).
- Maîtrise des charges (Chauffage, gasoil, électricité, eau et fournitures administratives) dans un contexte inflationniste. 19 107 € pour l'exercice 2024-2025 contre 19 311 € en 2023-2024.

Les charges extérieures

Une diminution des dépenses dans ce chapitre 99 401 € cette saison contre 119 012 € la saison dernière :

- Diminution du poste location de 2 000 € correspondant à la tenue de deux assemblées générales la saison 2023-2024.

- Diminution du poste travaux d'entretien et réparation de 6 300 €. Dans le cadre du suivi des recommandations de mises aux normes de notre document unique, nous avons procédé au changement de deux portes en 2023-2024.
- Diminution du poste organisations diverses de 11 500 € correspondant principalement aux frais engagés pour l'organisation des 100 ans du district la saison dernière.

Les autres charges extérieures

- Une baisse de ce poste 122 669 € cette saison contre 133 117 € la saison 2023-2024.
- Une baisse du poste honoraire de 4 700 €. (Nous avons sollicité une société de sécurité sur différents événements lors de la saison 2023-2024).
- Mise en place de délégués officiels sur les rencontres de Départemental 1 soit 6 013 € en 2024-2025
- Une diminution des frais des commissions, 49 028 € cette saison contre 51 069 € la saison dernière.
- Baisse du poste frais bancaire de 2 500 € en corrélation avec le produit exceptionnel sur exercice antérieur de 2 000 €.
- Baisse de 7 200 € du poste organisations diverses District.

Les Frais de personnel

Progression du poste de 9 400 € pour un montant total à 300 904 €.

Autres charges de gestions courantes

Diminution du poste, 5 114 € en 2024-2025 et 9 514 € en 2023-2024.

Était comptabilisés dans ce poste deux opérations spécifiques, le don à l'association diamant rose, qui est reconduit en 2024-2025 et le don aux clubs de la côte d'opale à la suite des inondations.

Les impôts et taxes

Stabilité du poste à 9 000 € en 2024-2025 pour 9 074 € en 2023-2024.

Les charges exceptionnelles

Poste à hauteur de 1 080 € en 2024-2025 pour 2 500 € en 2023-2024 qui correspondait au reversement d'une subvention de l'Agence National du Sport suite à la non-réalisation de l'action.

Les Dotations aux amortissements et aux provisions

- Nous avons comptabilisé une dotation aux amortissements à hauteur de 10 492 €

-
- Dotation aux provisions à hauteur de 1 600 € pour actualiser la provision pour indemnité de fin de carrière conformément à la convention collective.

Les Produits et charges de gestion courante laissent ressortir un résultat courant de (+) 17 811 € pour un résultat courant de (+) 17 896 € pour la saison précédente.

Compte tenu des produits et charges et des provisions constituées sur l'exercice 2024-2025, le résultat ressort à (+) 20 531 € pour (+) 22 908 € la saison précédente.

Telle sont, Mesdames, Messieurs, les informations qu'il m'a paru utile de vous présenter sur les comptes arrêtés au 30 juin 2025.

Je reste à votre disposition pour vous fournir toutes indications complémentaires que vous jugeriez nécessaires.

Jean Marie BECRET

Trésorier Général